

REGLEMENT COMPLET DU JEU « Gagner un Ipad »

Article 1 : Société organisatrice

La société Nationale des Chemins de fer Français ci-après « SNCF », établissement public industriel et commercial, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B.552.049.447 et dont le siège est situé au 34 rue du Commandant Mouchotte, 75014 Paris, organise du 1er janvier au 28 février 2013 inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement.

Article 2 : Modalité de participation

A l'occasion du lancement de la campagne La Garantie des Gares, un jeu est lancé en gare de Paris Montparnasse. Lorsque le client signale un dysfonctionnement sur un équipement à l'aide du QRcode prévu à cet effet, la société organisatrice lui propose de laisser son mail afin de participer à un tirage au sort mensuel dans le but de gagner un Ipad. Un gagnant par mois durant les mois de janvier et février 2013.

Les modalités d'inscription sont les suivantes :

Flasher un QRcode de niveau 2 ou 3 réparti sur les équipements de la gare, rentrer son email pour être identifié et accepter le présent règlement.

Le tirage au sort sera effectué de manière automatique le 15 janvier 2013 et le 15 février 2013.

Article 3 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, qui désire s'inscrire gratuitement.

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'âge, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et ses prestataires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de dotations.

Article 4 : Sélection des gagnants

La sélection du gagnant s'effectue parmi les adresses email laissées sur l'application garantie des gares.
La remise des cadeaux s'effectuera sur rendez vous et les gagnants seront notifiés par email.

Article 5: Dotations

Il est mis en jeu par l'organisateur les lots suivants :

2 (deux) Ipad 2, 9.7 LED - 16 GO Wifi, d'une valeur unitaire de **399.90 €**

Dans tous les cas, les dotations ne pourront être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La dotation non réclamée dans le cadre de cette opération sera, au choix de l'organisateur, attribuée dans le cadre d'une autre opération promotionnelle ou bien adressée à une association caritative.

Article 6: jeu sans obligation d'achat

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais de jeu. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier, à l'adresse suivante :

SNCF Gares et Connexions
Direction de l'offre de services
16, avenue d'Ivry
75634 Paris Cedex 13

accompagnée

- D'un relevé d'identité bancaire (RIB),
- D'une photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport),
- D'une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique, précisant la date et l'heure de la communication (ces données seront vérifiées, la société organisatrice conservant en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie du jeu), au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Ces justificatifs devront être obligatoirement au nom du joueur. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'une utilisation non autorisée de la ligne téléphonique d'un tiers par le Joueur pour participer aux Jeux. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Le montant des photocopies nécessaires à la demande de remboursement sera remboursé sur la base forfaitaire de 0.05 euros l'unité, sur justificatif. Une seule demande de remboursement par participant inscrit par jeu, par mois et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire

Article 7: Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à la société organisatrice à l'adresse suivante :

SNCF Gares et Connexions
Direction de l'offre de services
16, avenue d'Ivry
75634 Paris Cedex 13

Et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Article 8 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresses postale et électronique). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à la société organisatrice à l'adresse suivante :

SNCF Gares et Connexions
Direction de l'offre de services
16, avenue d'Ivry
75634 Paris Cedex 13

Article 9 : Dépôt du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, déposé via depotjeux.com auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Règlement déposé via depotjeux.com auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP 42 93401 SAINT-OUEN CEDEX et est consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la société organisatrice.
Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande à l'adresse suivante :

SNCF Gares et Connexions
Direction de l'offre de services
16, avenue d'Ivry
75634 Paris Cedex 13